



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LE SUPRÊME ATTENTAT 2 (Suite)

L'anéantissement du catholicisme.

Montrer aux membres de la Haute-Vente la puissance du levier pontifical, c'était peu pour le Conseil suprême des sociétés secrètes ; l'important et le difficile était de leur faire croire qu'ils pourraient arriver à s'emparer de ce levier et le mettre en action au profit du but final de la secte, « celui de Voltaire et de la Révolution française : l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et même de l'idée chrétienne ».

Comment des hommes intelligents, - et certes les Quarante l'étaient, Nubius, leur chef, avait plus que l'intelligence, c'était un homme d'un génie infernal, - comment purent-ils accepter de s'atteler à une si folle entreprise ? Ils s'y mirent, nous le voyons par leur correspondance, ils s'y mirent avec enthousiasme. Une haine satanique les animait et toute passion crée l'illusion.

Les Instructions étaient allées d'abord au-devant des objections.

Nous devons chercher un Pape selon nos besoins.

« Le Pape, quel qu'il soit, ne viendra jamais aux sociétés secrètes. Nous n'entendons pas gagner les Papes à notre cause, en faire des néophytes de nos principes, des propagateurs de nos idées. Ce serait un rêve ridicule, et, de quelque manière que tournent les événements, que des cardinaux ou des prélats, par exemple, soient entrés, de plein gré ou par surprise, dans une partie de nos secrets, ce n'est point du tout un motif pour désirer leur élévation au Siège de Pierre. Cette élévation nous perdrait. L'ambition les aurait conduits à l'apostasie, les besoins du pouvoir les forceraient à nous immoler ».

Ce que la secte désirait, ce n'était donc point un Pape

franc-maçon ; ce que la Haute-Vente était chargée de lui procurer, ce n'était même point un Pape dévoué à la secte ; si elle trouvait un tel candidat au trône pontifical, elle ne devrait point travailler à l'y faire parvenir. Que voulait-elle ? Les Instructions le disent : « Ce que nous devons demander, ce que nous devons chercher et attendre, comme les Juifs attendent le Messie, c'est un Pape selon nos besoins. »

Un pape selon le profil maçonnique.

Comment le comprenaient-ils, ce Pape selon leurs besoins ? Nous le voyons dans les Instructions : « Alexandre VI ne nous conviendrait pas, car il n'a jamais erré dans les matières religieuses (1) Un Clément XIV, au contraire, serait notre fait, des pieds à la tête (2) Borgia a été anathématisé par tous les vices de la philosophie et de l'incrédulité, et il doit cet anathème à la vigueur avec laquelle il défendit l'Eglise : Ganganelli se livra pieds et poings liés aux ministres des Bourbons qui lui faisaient peur, aux incrédules qui célébraient sa tolérance, et Ganganelli est devenu un très grand Pape (aux yeux des philosophes). C'est à peu près dans ces conditions qu'il nous en faudrait un, si c'est encore possible. Avec cela nous marcherons plus sûrement à l'assaut de l'Eglise, qu'avec les pamphlets de nos frères de France et l'or même de l'Angleterre. Voulez-vous en savoir la raison ? C'est qu'avec cela, pour briser le roc sur lequel Dieu a bâti son Eglise, nous n'avons plus besoin de vinaigre annibalien, plus besoin de la poudre à canon, plus besoin même de nos bras. Nous avons le petit doigt du successeur de Pierre engagé dans le complot, et ce petit doigt vaut pour cette croisade tous les Urbain II et tous les

(à suivre)

Mgr de LASSUS, "Le problème de l'heure présente"

(1) Dieu donne l'infailibilité doctrinale au Pape, il ne le rend point impeccable. C'est ce qu'eut soin de faire remarquer Mgr Régner dans l'Instruction pastorale qu'il écrivit sur le Concile Oecuménique du Vatican. Comme tout autre homme, le Pape doit veiller à son propre salut avec crainte et tremblement. Il continue de confesser en se frappant la poitrine, avant de monter à l'autel, qu'il a beaucoup péché « par pensées, par paroles et par actions ». Il demande humblement à ceux de ses frères qui l'entourent, de « prier pour lui le Seigneur Notre Dieu » ; et ceux-ci lui répondent : « Que le Seigneur tout-puissant ait pitié de vous, et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle ».

(2) Clément XIV n'a pas plus erré que ces prédécesseurs et ses successeurs sur le siège de Saint-Pierre ; mais il promulgua le célèbre Bref *Dominus ac Redemptor* qui accordait aux princes coalisés l'abolition de la Compagnie de Jésus, en refusant toutefois de la condamner. « Ceux qui accusent la faiblesse de Clément XIV, dit L. Veuillot, ne se mettent pas à sa place, ne voient pas la situation comme elle lui apparaissait » « *Pauvre Pape !* s'écria saint Alphonse de Liguori, en apprenant la douloureuse nouvelle : *Pauvre Pape ! que pouvait-il faire ?* » Et après un moment : « Volonté du Pape, volonté de Dieu ! » Et il s'imposa un inviolable silence. Clément XIV mourut sans avoir vu la tranquillité s'établir dans l'Eglise, sans avoir pu la conquérir pour lui-même.

L'ENFANT QUI EST DIEU

Abbé Michel SIMOULIN

“Voici que vient le désiré de toutes les nations”, (Agg II, 8) et pourtant, “cet enfant est établi pour la ruine et la résurrection d’un grand nombre et comme un signe qui excitera la contradiction”.

Oui, cet enfant qui toutes les nations attendent et désirent, car il est leur Sauveur, cet enfant est la pierre d’achoppement autour de laquelle toute l’humanité se divise: “Qui n’est pas avec moi, est contre moi.” Et tout homme aujourd’hui doit, pour être sauvé, donner sa foi à Jésus-Christ, au Verbe Incarné, qui est dans sa personne même la Bonne Nouvelle, l’Evangile, la parole éblouissante de tendresse que Dieu prononce éternellement sur la misère et le péché des hommes pour leur rendre la paix par le sang de sa Croix! Cet enfant que toutes les nations désirent, et auquel bien peu croient aujourd’hui, est la révélation suprême de Dieu et de sa Charité! “Il n’est de salut qu’en lui”, et ne pas l’accepter, c’est ne plus croire en Dieu!

Et voici que depuis trop d’années nous entendons parler des “trois grandes religions monothéistes” - des valeurs de salut attachées à toutes les religions - de respect du droit de chacun à croire, penser, dire ce qu’il veut - en privé ou en public - de l’équivalence pour le salut de toutes les religions, et ce, dans la bouche même parfois de grands dignitaires de l’Eglise! Toutes les religions se valent! Allah, Bouddah ou Jésus-Christ, peu importe en quoi vous croyez, tout est bon pour Dieu, même de l’insulter! “Si telle est la vérité, pourquoi Seigneur, vous être incarné? Pourquoi êtes-vous venu parmi nous pour souffrir et mourir de la mort la plus atroce? Puisque Bouddah, Confucius, Moon ou Mahomet peuvent nous conduire au paradis, pourquoi vous être livré à la haine des hommes?”

Eh bien non, tel n’est pas le langage que l’Eglise doit tenir aux hommes, tel n’est pas le langage de Dieu! Certes, l’Eglise se garde bien de juger du salut d’une âme dont Dieu seul connaît les fidélités ou les infidélités aux grâces et aux lumières reçues! Certes, tout homme qu’il soit musulman ou juif, peut se sauver, mais se sera par une grâce divine, et non grâce à l’erreur professée, mais plutôt malgré elle, parce que la grâce l’aura emporté sur le mensonge!

Mais l’Eglise a pour rôle essentiel de prêcher la Vérité, de dissiper les erreurs dont les hommes sont victimes, de porter au monde la seule religion, c’est-à-dire la voie du salut, la source de vie, la Vie même de Dieu, Notre-Seigneur-Jésus-Christ! Et l’Eglise trahirait notre-Seigneur si elle prêchait un jour autre chose, si elle confortait un jour les hommes dans leurs erreurs et cessait de tenter de les en arracher, avec douceur, tendresse et patience, mais avec force et ténacité! Et cela, l’Eglise ne le fera jamais, même si parfois le font des hommes qui se disent d’Eglise!

L’Eglise doit enseigner aux hommes la source de Vie: l’Incarnation du Verbe et sa mort en Croix, sommet de la Révélation que Dieu nous a fait de lui-même! L’Eglise doit enseigner aux hommes la seule religion, le seul lien capable de relier le ciel et la terre en réconciliant Dieu et les hommes: le Verbe Incarné et Crucifié! C’est là l’unique

religion à laquelle il faut adhérer de toute son âme selon la connaissance qu’on en a reçue, pour espérer le salut!

Cette religion d’ailleurs n’a pas été inventée, ou fondée par Notre-Seigneur, comme l’ont été celles qui professent l’erreur, l’Islam par Mahomet, le Bouddhisme par un guerrier Hindou. Mais Jésus-Christ est venu nous révéler la religion éternelle! Jésus n’est pas le fondateur du Catholicisme, mais Il est venu manifester et organiser au profit des hommes l’Eglise éternelle et le culte que des myriades d’anges lui rendent depuis toujours!

Et refuser aujourd’hui de rendre à Notre-Seigneur le culte qui lui est dû, d’adorer Dieu unique en la personne du Fils, c’est se fermer la porte du Bonheur! Et ça n’est pas parce qu’on l’insulte avec sincérité que Notre-Seigneur en est moins offensé!

“Je suis la Voie, la Vérité et la Vie; nul ne vient au Père que par moi” (JN XIV, 6) Quiconque rejette notre-Seigneur, rejette Dieu par le même coup! Il n’adore pas le Dieu de la Révélation, laquelle se parachève dans l’Incarnation Rédemptrice! Il adore quelqu’un ou quelque chose qui n’est pas Dieu! Le dieu des musulmans est un faux dieu, le dieu des Juifs lui-même est un faux dieu. Il est blasphématoire de dire que nous adorons le même Dieu! Il n’y a qu’un Dieu, celui qui s’est incarné en Notre-Seigneur, il n’y a qu’une religion, celle que Notre-Seigneur nous a révélée! La religion de la Croix où fut crucifiée la charité de Dieu!

Toutes les autres religions, chez les peuples qui n’ont pas connu l’Evangile ne sont, dans les meilleurs des cas, que l’expression grossière et maladroite de la religion naturelle inscrite en toute âme créée par Dieu! Elles comportent souvent beaucoup de vérités quand elles expriment un code de morale respectueux de la loi naturelle! Mais toutes sont le fruit des efforts de l’ennemi de Dieu pour le défigurer et empêcher les hommes de servir la vraie religion et d’adorer le vrai Dieu en adorant Jésus-Christ! Toutes sont suscitées par le prince du mensonge, l’artisan de l’erreur pour obscurcir le visage de Dieu et détourner les hommes des voies du salut en leur interdisant l’accès au Dieu Rédempteur! Tous ces dieux adorés hors de la chrétienté sont en fait des démons! Allah est un démon, Bouddah est un démon!

Il n’est pas question, bien sûr, des hommes qui croient servir Dieu au sein de ces fausses religions. Il s’agit du contenu et de l’inspirateur de ces religions prétendues! En disant cela, nous serons accusés sans doute de manque de charité! Mais la première des charités à faire aux hommes est de leur livrer la Vérité, c’est-à-dire Notre-Seigneur-Jésus-Christ! Et si nous manquons de charité en disant que ces dieux sont en fait des démons, eh bien, le Saint-Esprit lui-même Charité incréée de Dieu, manqua de charité le jour où il inspira à saint Jean ces paroles “Qui est le menteur sinon celui qui nie que Jésus est le Christ? Celui-là est l’antéchrist qui nie le Père et le Fils! Quiconque nie le Fils n’a pas le Père” (I JN II, 22)!

Pauvre saint Paul, vous aussi manquez de charité en criant
(suite page 11)

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Edition en Français du Périodique Romain

sì sì no no

<< Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du malin >> (Mt 5, 37).

SUISSE : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19- 43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

« TU ES PETRUS »

Une lectrice nous écrit :

« Je vous remercie pour l'envoi de votre périodique *Sì Sì No No*. Il m'intéresse et m'éclaire beaucoup. J'ai eu souvent des discussions avec divers prêtres, les reprenant (en toute humilité, je connais mes limites) de leurs erreurs, souvent énormes, mais les croyant de bonne foi. En fait, je m'apercevais que c'était en toute conscience qu'ils n'étaient pas de bonne foi. Aussi, souvent, il m'est arrivé de dire à l'un deux : "Mais vous êtes en train de défendre une thèse soutenue par un tel dont vous ne connaissez peut-être pas entièrement la doctrine". Et je lui mettais sous les yeux des passages incroyables où la personne de Jésus-Christ est tout simplement trainée dans la boue. J'espérais qu'il me répondrait : "Je ne savais pas, je ne connaissais qu'une partie de sa personnalité... etc". Mais grand a été mon étonnement et ma douleur devant les réponses faites en toute conscience (maintenant je ne m'en étonne plus, mais j'en souffre). J'ai toujours en mémoire une réponse de Padre Pio à un de ses fils spirituels qui essayait de le reconforter de ses soucis dus aux persécutions qu'il avait à subir, en lui disant "Père, pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font". Il répliqua alors "Malheureusement, ils savent ce qu'ils font" ».

Je suis une simple laïque, je n'appartiens à aucun groupe. J'aime seulement la vérité et je souffre de la voir intentionnellement déformée et offensée dans des buts peu, ou peut-être trop, clairs, même par ceux qui devraient la défendre. Je ne connais pas beaucoup de choses (secrètes), ni les hiérarchies, ni les motivations de tant de confusion répandue jusqu'aux sommets. Mon amour pour la recherche, qui ne m'abandonne jamais, me fait rencontrer, souvent par hasard, des personnes aimant la saine doctrine et, petit à

petit, j'éclaircis beaucoup de choses. Ainsi, plus mon esprit s'éclaire, plus mon cœur souffre tout en se sachant uni à d'autres cœurs qui comme moi vivent les mêmes expériences. Et vous vous trouvez parmi ceux-ci. Merci pour votre travail, pour notre rencontre, pour l'apport que vous donnez à la diffusion de la Vérité.

Une chose, cependant, me rend perplexe. Honnêtement, je suis moi aussi fermement attachée au Pape Pie XII, me rendant compte de l'avalanche de confusion qui depuis le Concile Vatican II nous a amenés à la situation actuelle ; cependant si nous ne sauvons pas le pape - « Tu es Petrus » — quel sera notre point de référence ?... Sans le pape, qui sauvera l'Eglise ? Sans le pape, quel sera le « point d'appui » pour soulever ce pauvre monde laïcisé et fou ? Si nous ne croyons pas en lui, ne risquons-nous pas la protestantisation, la dérive ?

Avec toute ma sympathie. Fraternellement. »
(lettre signée)

Nous répondons :

Chère lectrice, ceux qui lisent ce que nous écrivons depuis plus de 16 ans dans notre périodique constateront que nous ne nous lassons pas - et nous ne nous lassons jamais - de demander au Pape, avec le Concile de Trente et donc avec l'Eglise, de remplir son irremplaçable charge de « Pierre » dans l'Eglise, justement parce que rien n'est plus indispensable à l'Eglise, après la divine assistance, qu'un Pape qui remplisse les devoirs de son ministère.

Et nous y insistons d'autant plus qu'une fausse conception de la collégialité épiscopale menace aujourd'hui le Primat d'une véritable juridiction du Pape sur l'Eglise universelle (déviation par défaut). Or, demander à Pierre d'agir en tant que Pierre est exactement à l'opposé de contester le « Tu es Petrus ».

En même temps que cette déviation par défaut, il y a aujourd'hui, en ce qui concerne le Primat, également une déviation par excès : on voudrait user ou mieux abuser de l'autorité de Pierre pour imposer dans l'Eglise un cours ecclésial inconciliable avec l'authentique Foi catholique. Contre cette déviation par excès, nous, toujours avec l'Eglise, nous rappelons que le pouvoir du Pape est limité par le droit divin, et nous le rappelons dans le but d'aider les âmes à dépasser dans la vérité le scandale de l'heure présente.

Le pouvoir de Pierre est limité par le droit divin

Notre-Seigneur Jésus-Christ, en donnant à Pierre son autorité souveraine dans l'Eglise, n'a pas entendu se dépouiller de sa propre autorité divine et de ses propres droits : il a communiqué sa propre autorité, il ne l'a pas aliénée. Ce qui signifie que la Vérité révélée, les Sacrements (et en particulier la Très Sainte Eucharistie en tant que Sacrement et en tant que Sacrifice), les âmes, l'Eglise même n'ont pas été abandonnés par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la volonté du pape, pour qu'il en dispose à sa guise, mais ils lui ont été confiés pour que soient conservées l'intégrité et la pureté de la Vérité révélée (et non pour qu'elle soient altérées ou obscurcies), pour que la validité des Sacrements soit assurée (et non pour qu'ils soient exposés à l'invalidation en laissant les signes sacramentaux à la merci de la « créativité » individuelle), pour que la Très Sainte Eucharistie, de façon spéciale, soit entourée d'honneur (et non pour qu'elle soit exposée, en tant que sacrifice, à la protestantisation, et en tant que Sacrement, au manque de respect et à la profanation), pour que les âmes soient guidées sur le chemin du Salut éternel (et non pour que, dans des pays entiers, elles soient privées

même des moyens indispensables au Salut, tels que la saine doctrine et les Sacrements), pour que l'Eglise soit gardée intacte dans sa constitution divine (et non pour qu'elle soit déformée par une fausse collégialité). En bref « *en tant que législateur suprême de l'Eglise, le Pape n'est pas lié juridiquement par des décisions et des habitudes ecclésiastiques* [et pour cette raison, il n'y a pas de place pour la "démocratie" dans l'Eglise] *mais plutôt par le droit divin. Ceci exige que le pouvoir ecclésiastique, conformément à sa fin, soit utilisé pour l'édification du Corps mystique du Christ, non pour sa destruction* » (2. Cor. 10,8) [et donc il n'y a pas de place dans l'Eglise pour l'arbitraire et le despotisme] (L. Ott. *Compendio di teologia dogmatica* ed. Marietti 1956, p.472).

Vatican I déclare :

« *Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi* »

Const. Dogmatique *De Ecclesia Christi* (Dz. 3070)

Et le *Dictionnaire de théologie catholique* résume ainsi la doctrine catholique sur cet argument :

« *Le pouvoir du Pape n'est pas illimité, non seulement il ne peut rien changer à ce qui est d'institution divine, par exemple supprimer la juridiction épiscopale, mais, placé pour édifier et non pour détruire, il est tenu par la loi naturelle de ne pas jeter la confusion dans le troupeau du Christ.* » (t.II, coll. 2039-40)

Dépasser dans la vérité le scandale du moment présent

L'Eglise, interprète de la Divine Révélation, ne nous a jamais dit que nous soyons garantis, par une quelconque promesse divine, que le Pape ne puisse jamais sortir des limites du droit divin naturel et positif, et donc qu'il ne puisse jamais arriver qu'il mette la confusion dans le troupeau du Christ, qu'il le scandalise et tente même de « *détruire l'Eglise* » (Saint Robert Bellarmin *De Romano Pontifice* et Cajetan *De Compara auctoritate Papae et Concilii*)

D'autre part, l'histoire même de l'Eglise atteste qu'une telle garantie n'existe pas : l'Eglise a connu de nombreuses époques obscures par la faute des Pontifes Romains. Dans ces circonstances, il importe que la recherche de la vérité l'emporte sur la peur du scandale, parce que la formation insuffisante ou mauvaise des chrétiens, en ces temps de confusion, peut être cause de très graves erreurs.

En premier lieu on doit distinguer, comme toujours, entre la charge - de très haute dignité-, et la personne qui peut l'accomplir, plus ou moins dignement. « *Personna papae potest renuere subesse officio Papae* » : « La personne du Pape peut se refuser aux devoirs de sa charge

de Pape » écrivait Cajetan, le grand théologien, qui avait vu le scandaleux pontificat d'Alexandre VI. Et Sainte Jeanne d'Arc répondait à un prêtre qui tentait de la faire plier en lui disant qu'elle était perdue parce que l'Eglise était en train de la juger et de la condamner : « *Les hommes d'Eglise ne sont pas l'Eglise* »

En second lieu, il faut se rappeler la doctrine catholique sur l'infailibilité pontificale qui n'est pas infailibilisme. Avant tout il existe des domaines (par exemple, la pastorale, le gouvernement même de l'Eglise, etc) dans lesquels aucune infailibilité n'a jamais été promise au Pape, et même dans le domaine pour lequel elle lui a été promise, cette infailibilité est liée à des conditions déterminées.

En fait, nous savons par l'histoire, qu'en plus du scandale des Papes simoniaques, immoraux ou intrigants, l'Eglise n'a même pas été épargnée par le scandale de Papes qui ont laissé toucher et même ont touché personnellement le dépôt de la Foi, dont ils auraient dû être les gardiens et les garants. D'où le Concile Vatican I qui, en procédant à la définition de l'infailibilité pontificale, a du affronter certains cas, historiquement vérifiés, de déficiences papales dans le domaine doctrinal (les déficiences en dehors de ce domaine n'ont rien à voir avec l'infailibilité). Parmi ceux-ci le cas de Jean XXII qui soutint une doctrine erronée sur le sort des justes après la mort, doctrine contre laquelle son successeur Benoît XII dut publier la constitution dogmatique *Benedictus Deus*. Il y eut aussi le cas d'Honorius Ier qui, dans l'illusion de refaire un accord de foi entre les catholiques, rompu par le monophysisme, admit une formule équivoque qui favorisait le monothélisme. Il suscita de son vivant non seulement la réaction du patriarche de Jérusalem, Sophonius, mais aussi celles des théologiens orthodoxes. Il fut excommunié après sa mort par le VIème Concile Oecuménique (pour hérésie) et par le pape Léon II : « *Nous excommunions... Honorius, qui n'a pas éclairé cette Eglise apostolique avec la doctrine de la tradition apostolique, mais a permis, par une trahison sacrilège qu'elle soit contaminée* » (Dz. Sch. 563; pour ce cas et d'autres cf. *Sacrae Theologiae Summa* BAC, Madrid, vol I, pp. 701 et sv ; cf. aussi *Encyclopedia Cattolica*.)

La conclusion fut que ces cas et d'autres ne constituaient pas un obstacle à la définition de l'infailibilité pontificale parce que ces papes s'étaient trompés en dehors des conditions dans lesquelles l'infailibilité avait été assurée au Souverain Pontife, conditions précisées justement par Vatican I et résumées dans la formule *ex cathedra*. Ce qui signifie : 1) qu'en dehors de ces conditions, en dehors de l'*ex cathedra*, il peut arriver que le Pape agisse, même dans le domaine doctrinal, non selon la foi de Pierre, mais selon les déficiences de Simon ; 2) que le *Tu es Petrus* n'est pas touché par les éventuelles erreurs, même doctrinales, commises par le Pape en

dehors de ces conditions ; 3) qu'en dehors de l'*ex cathedra* les éventuelles remontrances, fondées, des catholiques pour des raisons de foi, ne touchent pas également le *Tu es Petrus*.

En dehors de ces conditions, en somme, il peut arriver que l'« *Ubi Petrus ibi Ecclesia* » n'ait pas de valeur, et par contre que la formule de Jeanne d'Arc : « *Les gens d'Eglise ne sont pas l'Eglise* » soit aussi valable pour le Pape et ceci tout simplement parce que -c'est l'Eglise qui l'enseigne- le Pape est toujours et immanquablement « Pierre » c'est-à-dire la pierre sur laquelle a été fondée l'Eglise -seulement dans les limites dans lesquelles lui a été promise l'infailibilité.

Un cas fameux

Récemment, 30 *giorni* a dédié un long article (pp. 68-71) à un cas fameux de déficience papale en matière doctrinale à l'occasion de la fête de St Athanase. Cet évêque « *en 360, resta le seul parmi tous les évêques de la chrétienté à défendre l'orthodoxie contre les hérétiques. Pendant presque un demi-siècle, la survivance de la vraie foi en Jésus-Christ se transforma en une diatribe pour ou contre lui.* »

Ce fut un cas typique d'hérésie qui « *menaça toute l'Eglise* » (cf. Saint Vincent de Lérins : *Commonitorium*) : « *le monde [catholique], effrayé, se retrouva arien* » ainsi que l'écrivit Saint Jérôme et « *la vérité catholique risqua de disparaître de l'histoire des hommes.* »

Ceci fut certainement dû à « *la force du pouvoir de l'empereur* » qui favorisait l'arianisme. Mais il est certain aussi que « *le triomphe obscur de l'hérésie* » fut la conséquence du fléchissement du Pape Libère. Celui-ci, fatigué de la lutte et de l'exil, souscrivit une formule de foi ambiguë qui pouvait être interprétée aussi bien dans un sens catholique que dans un sens arien, et abandonna la cause d'Athanase. Il accueillit dans sa communion les Evêques ariens ou semi-ariens de l'Orient dans l'illusion d'apaiser ainsi le monde catholique. Les faits démontrèrent cependant qu'il n'est pas possible de sauver l'unité et la paix dans l'Eglise aux dépens de l'orthodoxie. La cause d'Athanase, bien qu'inconfortable, bien que minoritaire, s'identifiait avec la cause même de l'orthodoxie. Suivirent les malheureux conciles de Rimini et de Séleucie avec le triomphe apparent et temporaire de l'hérésie arienne sur la vérité catholique.

Seul un « *petit troupeau à la suite d'Athanase* » maintint « *allumée la flamme de la foi catholique* » (et il en a été et il en sera toujours ainsi dans les époques sombres de l'Eglise). L'arianisme -« *non praevalerunt* » !- est passé et Athanase « *accusé pendant des décennies de fomenter la division de l'Eglise, les discordes entre les chrétiens* » est aujourd'hui vénéré sur les autels. Un successeur du Pape Libère, Urbain VIII, a voulu que Le Bernin le place parmi les quatre docteurs de l'Eglise universelle qui, dans la basilique du Vatican, soutiennent la chaire de Pierre. A l'opposé, le nom

de Libère est resté exclu du *Martyrologe romain* en raison de sa défaillance (cf. *Encyclopaedia Cattolica* : mots *Libère* et *Athanase*).

Certes, dans ces circonstances, il aurait été impossible d'appliquer au pape Libère le *Tu es Petrus* ou l'*Ubi Petrus, ibi Ecclesia* : on serait plutôt tenté de dire qu'alors la pierre de l'Eglise avait cédé et qu'il était plutôt vrai que « *Ubi Athanasius, ibi Ecclesia* ». Cependant, à la lumière de la vérité catholique rappelée plus haut, à savoir que le pape est toujours et immanquablement Pierre seulement dans les limites de son infaillibilité, il apparaît évident que le fléchissement du pape Libère ne touche pas le *Tu es Petrus* : pour que l'infaillibilité pontificale « soit impliquée, il aurait été nécessaire que Libère, en plus de la condamnation d'Athanase et de l'entrée en communion avec les orientaux, ait souscrit une formule ouvertement hérétique et ait voulu l'imposer à toute l'Eglise [ex cathedra] » (*Encyclopaedia Cattolica*, mot *Libère*). Mais il apparaît tout aussi évident :

1) que même les justes remontrances des défenseurs de l'orthodoxie qui, à commencer par Saint Athanase lui-même, reprochèrent au Pape sa défaillance ne touchèrent pas le *Tu es Petrus* (ib.) ;

2) que l'on peut donner, en dehors de l'*ex cathedra*, des circonstances, peut-être exceptionnelles, dans lesquelles ce n'est pas le Pape qui a maintenant allumé le flambeau de l'orthodoxie dans l'Eglise, mais bien un « petit troupeau ». Parce que - c'est de foi - la foi de l'Eglise ne peut disparaître et ceci même quand, comme du temps de Libère, « Pierre », c'est-à-dire l'infaillibilité pontificale, se tait et quand Simon, c'est-à-dire la personne du pape, semble vaciller devant l'erreur ;

3) que la communion avec Pierre et le Siège apostolique ne fait pas défaut à ce « petit troupeau » comme elle ne manqua pas à Saint Athanase et à ceux, peu nombreux, qui restèrent avec lui pour défendre l'orthodoxie même après la défaillance de Libère. Au contraire, il faut préférer, à la communion fautive et apparente, la communion vraie et profonde qui est avant tout communion dans la vraie foi. La théologie catholique, approuvée par l'Eglise, enseigne que « quand il existe un danger pour la foi, les fidèles devront être tenus de reprendre leurs prélats même publiquement » (Saint Thomas, S. Th. II II a.4 ad.2) et que « l'on doit résister à un Pape qui détruit ouvertement l'Eglise » (Cajetan *De comparata auctoritate Papae et Concilii*) ;

4) que, quand est en jeu la Foi constante et universelle de l'Eglise, c'est-à-dire ce que l'Eglise a toujours et partout - *semper et ubique* - enseigné et cru, la victoire finale revient, non à celui qui a de son côté la seule force de l'autorité, mais à celui qui a pour lui la force de la Tradition catholique. Et c'est ce qui distingue un Saint Athanase de Luther. Saint Athanase résista au Pape pour défendre l'orthodoxie catholique, en reconnaissant l'autorité du pape, au moment même où

il le rappelait dans les limites marquées par le Droit Divin. Luther, au contraire, résista au Pape pour rejeter l'orthodoxie catholique et avec l'orthodoxie catholique toute autorité du pape, même légitime. Et ici nous anticipons la réponse à votre demande finale : « *En ne croyant pas en lui [dans le Pape] ne risquons-nous pas la protestantisation ?* » : la foi dans la Tradition catholique, qui inclut aussi la foi, correctement entendue, dans la Papauté, nous sauve de la protestantisation (y compris celle qui se cache sous l'imposture du nouveau cours ecclésial), et d'autre part la foi catholique droite dans le Primat, sans déviations ni par défaut ni par excès, nous sauve de l'immobilité des schismatiques orthodoxes. En dernière analyse, c'est toujours la Vérité qui sauve ; le Pape sauve en tant que gardien infaillible - dans les limites de son infaillibilité - de la Vérité.

Quand sur Pierre prévaut Simon

Ce sont des cas extraordinaires, c'est vrai, mais des cas qui ont eu lieu et peuvent avoir lieu de nouveau. S'ils ne démontrent rien contre le *Tu es Petrus*, ils nous rappellent cependant que la sûreté offerte normalement aux catholiques par le Pontife Romain en dehors de l'*ex cathedra* peut manquer comme elle manqua aux premiers chrétiens à Antioche, quand Paul se vit contraint de résister « en face de Pierre » (Gal. 2, 11) comme elle manqua aux temps de Libère, Honorius, Jean XXII.

L'effroi qui, en de telles circonstances, assaille les catholiques, naît de voir disparaître leur point de référence, habituellement sûr. C'est alors le moment de se rappeler que cette sécurité offerte habituellement par le Pape aux catholiques, n'a pas la garantie divine de l'infaillibilité, garantie extraordinaire offerte aux catholiques par l'*ex cathedra*. C'est l'Eglise même, interprète infaillible de la Révélation Divine qui nous le dit, limitant l'infaillibilité du Pape à l'*ex cathedra*. C'est la théologie catholique - celle qui connaît les règles de la Foi et les respecte - qui nous dit que « sans le chrême de la définition *ex cathedra* » le Pape est Pierre, seulement sous la condition qu'il « énonce une vérité qui a été constamment enseignée par le Magistère de l'Eglise et correspond aux préceptes de la Révélation » (card. Pericle Felici. *L'Osservatore Romano*, 19 octobre 1968 : « *L'Humanae Vitae, la conscience et le Concile* ») ou bien s'il « résume l'enseignement antique et commun » (card. Siri *Renovatio* oct.-déc. 1968).

Et en fait, l'Eglise, tandis qu'elle nous demande pour l'enseignement *ex cathedra* un consentement aveugle et absolu, en raison de la promesse divine de l'infaillibilité, demande, pour l'enseignement non infaillible du Pape, seulement une approbation prudente et relative (cf. J. Salaverri S.J. *De Ecclesia Christi* dans *Sacrae Theologiae Summa* BAC, Madrid, art. III, Tesi 15 ; cf. L. Billot a.13, T.26).

Relative à quoi ? Relative justement au souci de ne pas s'écarter de « *ce qui est déjà, pour d'autres raisons, le patrimoine de la doctrine catholique* » (Pie XII *Humani Generis*, cf. Dom Paul Nau *Une source doctrinale, les encycliques*, Ed. du Cèdre, Paris).

Habituellement, ce souci existe (et a existé de nos jours jusqu'à Pie XII) et c'est pour cette raison que les fidèles, habituellement, s'appuient de façon sûre tant sur le magistère *ex cathedra* que sur le magistère simplement authentique (non infaillible) du Pape. Mais - il est temps de le rappeler - ce souci, et donc l'habituelle sécurité des catholiques, n'est garanti par aucune promesse divine, mais seulement « par la haute prudence avec laquelle l'autorité ecclésiastique agit habituellement en cette occurrence. » (*Dictionnaire de théologie catholique* mot *Eglise* t. IV, col. 2209). Et si cette prudence habituelle vient à manquer ? Si sur le souci de ne pas s'écarter de l'« enseignement antique et commun » prévalent l'aversion pour la Tradition et l'amour pour la nouveauté ? Alors c'est aussi le moment pour les catholiques de se rappeler qu'il leur reste toujours un point de référence inébranlable, qu'aucune faiblesse ou malice humaine ne peut leur enlever parce qu'il est garanti par l'infaillibilité promise par Notre-Seigneur à son Eglise (Jn. 14, 16 ; Mt. 28, 20 ; D. 1839), point de référence inattaquable par l'hérésie et par l'erreur. Ce point de référence inébranlable est ce que l'Eglise a constamment enseigné et cru et que personne ne peut contredire sans tomber matériellement ou formellement dans l'hérésie. Il est clair alors qu'au cas où, en dehors de l'*ex cathedra*, le Pape manque de prudence (chose possible, cette prudence n'étant garantie par aucune promesse divine), au cas où, malheureusement, prévaudraient dans l'Eglise des « nouveautés » favorisées par le haut, mais contrastant, plus ou moins à découvert, avec ce que l'Eglise a toujours cru et enseigné (et ce contraste se manifeste immédiatement par la rupture de l'accord entre les catholiques), le catholique doit s'en tenir aux enseignements des Conciles dogmatiques, à ce que les Pontifes Romains ont enseigné soit individuellement *ex cathedra*, soit en continuité harmonieuse avec leurs prédécesseurs (en dehors de l'*ex cathedra*). Et, au cas où tout ceci manquerait, le catholique doit en rester, comme l'enseigne Saint Vincent de Lérins (*Commonitorium*) à l'antique foi de l'Eglise universelle, en s'écartant des nouveautés suspectes. C'est ce que de nombreux fidèles, sans faire tant de raisonnements théologiques, mais uniquement guidés par l'instinct surnaturel de la foi, font aujourd'hui, s'arrêtant comme vous à Pie XII. Et cette instinctive mesure de prudence n'entend pas du tout nier la possibilité pour l'Eglise de progresser ultérieurement dans la compréhension de la Vérité révélée. Elle nie simplement que cette compréhension puisse aller - comme elle le prétend aujourd'hui - jusqu'à répudier ce qui pendant deux mille ans a été cru et enseigné.

Qui sauvera l'Eglise ?

« *Sans le pape - demandez-vous - qui sauvera l'Eglise ?* ». Après tout ce que nous avons dit, la réponse est simple : Dieu sauvera l'Eglise et il ne la sauvera pas sans le Pape.

Même dans les périodes -grâce à Dieu rares- pendant lesquelles Pierre s'abandonne à ses déficiences de « Simon », Dieu n'abandonne pas son Eglise. Avant tout, sa Providence ne permet pas que les égarements de Simon aillent au-delà d'un signe donné (ainsi par exemple, même dans les périodes les plus sombres, l'Eglise est protégée des définitions *ex cathedra* hérétiques ou erronées). De plus Dieu garde vivantes et fécondes, sous la mort apparente de l'hiver de l'Eglise, les

graines de la renaissance certaine et future : des âmes victimes et aussi beaucoup d'âmes fidèles qui, comme vous, comme toutes celles que Dieu vous a donné de connaître et tant d'autres que vous ne connaissez pas, souffrent et prient pour l'Eglise. Et Dieu sauvera l'Eglise en commençant par le Pape et par l'intermédiaire du Pape, quand, à l'heure que Dieu seul connaît, mais qui nous est certifiée par le « *non praevalent* », Pierre (dans la personne de l'actuel pontife ou d'un de ses successeurs, pour l'Eglise c'est la même chose) pleurera et réparera les fautes de « Simon », comme cela est toujours arrivé ponctuellement dans l'histoire de l'Eglise. A nous, il revient de faire avancer cette heure en gardant et en accumu-

lant dans le temple de notre âme tout ce que nous souffrons de voir démolir dans la Sainte Eglise de Dieu. A Fatima le Cœur Immaculé de Marie s'est offert, dans ce but, comme réconfort, refuge et certitude lumineuse de Victoire.

Romualdus

N.B. Pour une plus ample information sur le sujet, nous renvoyons aux « Courriers de Rome » n°95 (285) septembre 1988, « Ni schismatiques, ni excommuniés » et n°101 (291) mars 1989 « La Tradition, le concile et les "traditionalistes" », ainsi qu'à notre brochure : « La Tradition "excommuniée" ».

Catéchèse papale du mercredi « LA MERE DE MON SEIGNEUR »

Maternité messianique ou maternité divine ?

On dépasse les limites : la « nouvelle » exégèse commence à prendre pied dans la « catéchèse du pape durant l'audience générale du mercredi ».

L'exégèse de la Visitation que nous lisons dans *L'Osservatore Romano* du 14 juin dernier est particulièrement symptomatique. Le passage est tiré de l'Evangile de Saint Luc :

« *Et élevant la voix, elle [Elisabeth] s'écria : "Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient cet honneur, que la mère de mon Seigneur vienne à moi ? Car votre voix, lorsque vous m'avez saluée, n'a pas plus tôt frappé mon oreille, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. Heureuse celle qui a cru à l'accomplissement des choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur !"* » (Lc, 1, 42-45)

Et voici l'exégèse du passage :

« *En quelques traits, l'Evangéliste nous fait connaître le tressaillement d'Elisabeth, le sursaut joyeux de l'enfant dans son sein, l'intuition au moins confuse, de l'identité messianique de l'enfant que Marie porte en son sein, la reconnaissance de la foi de Marie dans la révélation qui lui a été faite par le Seigneur. Luc utilise, à la fin de ce passage le titre divin de "Seigneur" pour parler non seulement de Dieu qui révèle et promet ("les paroles du Seigneur"), mais aussi du fils de Marie, Jésus, auquel ce titre est attribué dans le Nouveau Testament, surtout en tant qu'il est le Ressuscité (cf. Act. 2, 36 ; Ph. 2, 11). Il n'est pas encore né. Mais Elisabeth, pas moins que Marie, perçoit sa grandeur messianique.* »

Et plus loin : « *Le texte de Luc mani-*

feste sa conviction [sic!] que, en Marie comme en Elisabeth, c'est l'Esprit Saint qui agit, illumine, inspire. Comme l'Esprit a fait percevoir à Marie le mystère de la maternité messianique réalisée dans la virginité, ainsi donne-t-il à Elisabeth la capacité de découvrir Celui que Marie porte en son sein, et ce que Marie est appelée à être dans l'économie du salut : la "Mère du Seigneur". » C'est vrai : la « Mère du Seigneur ». Mais quelle signification a cette expression dans l'exégèse du texte papal, qui parle toujours et seulement de « maternité messianique » et d'« identité messianique » du Fils de Marie ? « Mère du Seigneur » au sens de Mère de Dieu ou « Mère du Seigneur » au sens de Mère du Messie ? Il n'est pas facile de le dire, mais le contexte suggère surtout la seconde hypothèse. En fait l'allusion au « titre divin » de Seigneur utilisé « pour parler non seulement de Dieu qui révèle et promet ("les paroles du Seigneur") mais aussi du Fils de Marie, Jésus » ne dit rien, car tout de suite après on affirme, avec la « nouvelle » exégèse que « ce titre est attribué [à Jésus] dans le Nouveau Testament, surtout en tant qu'il est le Ressuscité » (mais n'est-ce pas Jésus lui-même qui dit pendant la dernière Cène, avant sa Résurrection, à ses disciples : « Vous m'appellez Maître et Seigneur et vous dites bien ! » et surtout on conclut encore une fois avec la seule « maternité messianique » : « Il n'est pas encore né. Mais Elisabeth, pas moins que Marie, perçoit sa grandeur messianique ». L'accent final à la « plénitude des temps (Gal. 4,4) inaugurée dans le mystère de l'Incarnation du Verbe » n'est pas suffisant pour dissiper la pénible impression au sujet de la maternité divine de Marie. Et le même *Osservatore* synthétise ainsi la catéchèse

papale : « *Elisabeth "remplie de l'Esprit Saint" est introduite dans les profondeurs du mystère de la venue du Messie* ».

Une possession pacifique et indiscutée

Dans *Sì Sì No No* du 15 novembre 1989 « *Comment le Père Valentini O.F.M. "met à jour" la mariologie* ») nous avons largement traité de la « nouvelle » exégèse de Luc 42,45. Dans *La Sacra Bibbia* (ed Salani 1961) ce passage est ainsi commenté par le grand exégète catholique Alberto Vaccari : « *Elisabeth, sous l'action de l'Esprit Saint, connaît les grands mystères opérés par Dieu en Marie, sa dignité de Mère de Dieu et sa foi en la parole divine* ».

C'est l'exégèse imposée par le texte (par tout le contexte, et c'est l'exégèse traditionnelle de l'Eglise. « *Et d'où me vient cet honneur que la Mère de mon Seigneur vienne à moi ?* » : la « Mère de mon Seigneur » (Kyrios, terme qui en grec désigne le nom sacré de Dieu/Yahvé) est interprété d'un accord commun par les Pères comme « la Mère de Dieu ». Saint Ambroise écrit : « *C'est comme si [Elisabeth] disait : quelle joie m'arrive que la Mère de mon Seigneur vienne me rendre visite ! J'entrevois le miracle, je reconnais le mystère : la Mère du Seigneur, féconde du Verbe, est pleine de Dieu...* » (Commento al Vangelo di San Luca Città Nuova, ed Roma, 1966, Vol I, p. 94 sv.). D'autre part, pour attester que dans la tradition « Mère de mon Seigneur » est l'équivalent de « Mère de Dieu » la synthèse patristique de Cornelius a Lapide S.J. suffit : « *Du tressaillement de Jean sous l'action de l'Esprit Saint, Elisabeth sut que la Bienheureuse Vierge avait conçu le Christ et donc la salua et la vénéra comme étant la Mère*

de Dieu ». (*Commentaria in Sacram Scripturam* tomus VIII, Naples 1857, pp.501sv.). Voici pourquoi quand Nestorius nia à Marie le titre de « Mère de Dieu » la déclarant « Mère du Christ », il suscita la réaction du peuple croyant. L'expression « Mère de Dieu » avait été une possession pacifique de l'Eglise depuis les origines, elle remontait à l'exclamation prophétique inspirée par l'Esprit Saint à Elisabeth, rapportée par Saint Luc auteur tout aussi divinement inspiré (et qui toutefois ne communique pas ses « convictions » personnelles).

Exégèse cryptonestorienne

La nouvelle exégèse, au contraire, tout en admettant que la salutation d'Elisabeth à Marie « est parole prophétique, inspirée par Dieu » s'arrête au Messie. Ainsi Joseph Schmid dans *L'Evangelo secondo Luca*, Morcelliana 1957, (ne pas oublier que les dégâts du modernisme se sont manifestés dans l'exégèse bien avant le Concile) : « La Mère de mon Seigneur contient la confession explicite que Marie porte en son sein le Messie ». Le Messie et c'est tout. Contre la Tradition de l'Eglise. Nous l'avons vu. Contre toute logique, parce que l'Esprit Saint ne fait pas les choses à moitié. Cet enfant sans aucun doute est le Messie, mais le Messie est bien plus qu'un homme : il est Dieu. Le titre de Seigneur, qui lui revient, est le même titre divin réservé à Yahvé, et il le revendique (même avant sa Résurrection) en donnant aux Pharisiens la juste exégèse du psaume 109 (110) (Mtt. 22, 41-46) :

« Que vous semble du Christ ? De qui est-il le fils ? ». Ils lui répondirent : « De David » - « Comment donc, leur dit-il, David, inspiré d'en haut, l'appelle-t-il son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur - Assieds-toi à ma droite... ? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils ? ». Et donc, puisque le Messie est Dieu, avec quelle logique peut-on exclure que l'Esprit Saint ait caché à Elisabeth et même à la

Très Sainte Mère, ce que sous l'inspiration prophétique connut David, c'est-à-dire l'identité divine du Messie ? C'est tout simplement absurde.

Comme écrit justement Denis Buzy : « Puisque le Saint Esprit dévoile en ce moment à Elisabeth le mystère de Nazareth, il semble qu'il ne lui dévoile pas à demi mais qu'il l'instruit en premier lieu des prérogatives messianique et divine du Fils de Marie » D. Buzy, Saint Jean Baptiste, p.39.

Et le rapprochement entre Luc 1,42 et Judith 13, 18-19 a fait tomber la difficulté philologique opposée explicitement par le Père F. Ceuppens (*De Mariologica biblica*, Rome 1984, p.99) directement à Buzy et indirectement aux exégètes traditionnels.

« Denis Buzy - écrivait Ceuppens - pensait [et nous avons vu qu'il est en très bonne compagnie en le pensant] qu'Elisabeth avait eu la révélation non seulement du caractère messianique mais aussi du caractère divin du Christ et donc a salué Marie, Mère de Dieu ; ce qui ne peut pas se prouver facilement, surtout parce qu'Elisabeth salue le fruit du sein de Marie avec la même expression utilisée pour Marie : euloghemenos et non euloghetos ». Et euloghemenos -affirmait on- se dit des hommes alors que euloghetos se dit de Dieu, comme l'affirmerait le début du *Benedictus* qui s'ouvre justement avec euloghetos. Si ce n'est que la différence entre euloghemenos et euloghetos n'existait pas en hébreu (ou araméen). Et en fait dans le texte de Judith 13,18, comme dans la Genèse 14,9 la traduction des Septante utilise euloghemenos pour Dieu : « Tu es bénie... et béni [euloghéménos] est le Seigneur Dieu. ». Et Luc 1,42 « Vous êtes bénie... et béni [euloghemenos] le fruit de vos entrailles » (cf. Laurentin, *Structure et théologie de Luc I,II* Paris Gabalda 1957 pp.81 sv). Ainsi est tombée cette difficulté. Si euloghetos est utilisé au début du *Benedictus* c'est parce que l'imposait ainsi l'usage liturgique de la récitation des Psaumes (cf. Simon Dorado C. SS. R. *Praelectiones...* N.T. I, *Evangelia* Turin, Madrid 1960).

La « course réductrice »

Nous avons plusieurs fois dénoncé dans notre périodique ce que l'on peut appeler la « course réductrice » de la part des catholiques en concurrence avec les « frères » protestants, course pour « réduire » l'importance de la Très Sainte Mère de Dieu. Walter Kasper, démolisseur effronté de la Foi catholique, promu (pour un tel mérite ?) à l'épiscopat, a proposé depuis des années la réhabilitation de Nestorius. De plusieurs côtés, sous différents prétextes, on propose d'appeler la Très Sainte Vierge non plus « Mère de Dieu » mais, plus simplement « Mère de Jésus » (ce qui implique la négation que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu) et il y a aussi en Italie ceux qui, faisant écho aux théologiens du reste de l'Europe, écrivent « spirituellement » que Nestorius n'était pas ce nestorien que l'on croyait au Concile d'Ephèse. Nous trouvons tout ceci très cohérent ; la Très Sainte Vierge est inséparable de son divin Fils et ce monde « catholique », qui nie, doute ou de toute façon paraît croire de moins en moins à la divinité du Fils ne peut que nier, douter ou croire de moins en moins à la maternité divine de la Mère.

Dans cet épouvantable obscurcissement de la foi, la juste exégèse de Luc 42,45 prend une importance fondamentale. C'est pourquoi nous sommes stupéfaits, affligés, préoccupés de retrouver l'exégèse nestorienne et de toute façon réductrice de « Mère de mon Seigneur » jusque dans la catéchèse papale du mercredi.

Puisqu'il est humainement impossible que Jean-Paul II rédige personnellement les nombreux discours qu'il prononce, cela ne nous étonnerait pas de découvrir dans le rédacteur inconnu de cette exégèse de Luc 42,45 quelque ancien élève de l'Institut Biblique Pontifical « nouveau cours » d'après 1960!.

Sunt lacrimae rerum!

Caletanus

NOUS N'AVONS PAS LE MÊME DIEU QUE LES JUIFS

Par décret de la Conférence épiscopale italienne, a été célébrée cette année pour la première fois la « journée du dialogue judéo-chrétien ». A cette occasion, journaux et revues, plus spécialement les « catholiques » ont fait à qui mieux mieux pour soutenir les thèses les plus insoutenables. « Deux religions, un même Dieu » était, par exemple le titre de l'intervention de Mgr Pietro Nonis, Evêque de Vicenza dans *Il Gazzettino* du 18 janvier dernier, p.4. La vérité est exacte-

ment à l'opposé : les Chrétiens n'ont pas le même Dieu que les Juifs. Sauf si « les principaux mystères de notre Foi » ne sont plus -comme l'enseigne le catéchisme de Saint Pie X - « 1) Unité et Trinité de Dieu, 2) Incarnation, Passion et mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ », mystères tous deux cordialement détestés par les Juifs dont aucun d'entre eux ne sera jamais disposé à réciter avec Mgr Nonis, l'Acte de Foi des chrétiens « Mon Dieu, je crois fermement que Vous êtes un seul

Dieu en trois personnes égales et distinctes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que le Fils s'est incarné pour notre salut, a souffert et est mort sur la croix... ».

La planète... inconnue

En effet, depuis la (conciliaire) *Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes* (Nostra Aetate), promulguée par Paul VI (28 octobre 1965), il est à la mode, dans le monde catholique, de parler du judaïsme, comme

de la découverte d'une planète inconnue.

La *Déclaration* en parle au n°4. Le livre *Cristianesimo e Guaidaismo* de l'exégète Francesco Spadafora donne une présentation de cette *Déclaration*, présentation que nous qualifierons d'*exhaustive*, que ce soit en ce qui concerne l'histoire peu édifiante mais très instructive pour juger et évaluer la genèse de ce document, ou que ce soit, en ce qui concerne l'examen soigné des passages de tout le Nouveau Testament (Évangiles et Épîtres de Saint Paul, en particulier). Ces passages sont en effet les seules sources irremplaçables et décisives pour la solution à toutes les questions ou doutes en la matière. En fait tout ce qui concerne les rapports entre l'Eglise catholique et le Judaïsme, ou encore ces Juifs qui s'opposèrent et s'opposent encore aujourd'hui au Rédempteur, Notre-Seigneur Jésus, tout cela est clairement illustré par Saint Paul, le rabbin cultivé, zélé pharisien, terrassé par le Seigneur Ressuscité, resplendissant de gloire, sur le chemin de Damas. Sa connaissance parfaite du judaïsme et ensuite du christianisme, son expérience personnelle, son génie, son martyre, sa communion intime et assidue avec le Seigneur, donnent à sa parole inspirée la valeur absolue de l'évidence à laquelle ne peut s'opposer qu'une partialité irrationnelle et aveugle ou, dans la meilleure des hypothèses, l'ignorance la plus crasse et la plus inexcusable.

« Quiconque nie le Fils ne possède pas plus le Père »

Mgr Spadafora, dans le livre cité, présente une synthèse de la brochure *L'Eglise naissante et le Judaïsme* (Montpellier 1952) de l'exégète protestant Ph. H. Menoud. C'est une réponse à la question : « *Quand et pourquoi s'est établie entre les fidèles du Christ et les Juifs cette rivalité qui devait mener à la séparation et à la lutte ouverte ?* ». En suivant l'analyse et la présentation de la brochure qu'a faite le père Benoit dans la *Revue Biblique* 61 (1954) 134-136, Spadafora écrit : « *L'auteur démontre (chap. 1) comment se concilient dans le Nouveau Testament, dans Saint Pierre (discours dans les "Actes des Apôtres"), dans Saint Paul, dans Saint Jean, "Amour d'Israël et anti-judaïsme". Cette double attitude, finement analysée dans les Ecrits du Nouveau Testament n'a rien de contradictoire. L'Eglise primitive reste substantiellement attachée à Israël, dont elle a conscience de recevoir le salut par l'intermédiaire de Jésus-Christ. Elle se sépare, avec douleur, des Juifs contemporains, uniquement parce que ceux-ci se refusent à croire à cette réalisation dans le Christ du salut promis. L'anti-judaïsme de l'Eglise n'est pas sentimental - comme celui du monde gréco-romain - il est doctrinal et non passionnel, il a ses racines dans un conflit théologique.* »

Et cela ne vient pas de l'intransigeance des personnes ; cela leur est au contraire imposé, en dépit de leurs désirs de con-

ciliation et de leurs premières illusions **par les exigences mêmes de leur foi**. « *Le point de rupture entre Chrétiens et Juifs est la christologie de l'Eglise* ». Non seulement Jésus est le Messie attendu par les Juifs, il est « le Seigneur » de nature divine, par l'intermédiaire duquel est seulement désormais donné le salut promis à Israël. Sa venue et son œuvre rendent caduques les économies provisoires de la Loi et du Temple. Mais dans le même temps, elles les « accomplissent ». [...] »

« *La foi christologique de l'Eglise amène... à une interprétation christologique de toute l'histoire du salut.* »

Si elle a des expressions toujours plus nettes et tranchantes, dans Saint Paul sur le plan juridique, dans l'épître aux Hébreux sur le plan liturgique et dans Saint Jean qui en fait une synthèse, cette conviction théologique n'a rien d'une élaboration tardive due à ces personnalités, elle a sa source dans l'essence même du message chrétien et remonte à l'enseignement de Jésus lui-même [...]. Ainsi « dépouillé de son patrimoine théocratique et de tous ses privilèges », il est fatal que le judaïsme se soit opposé toujours plus violemment au peuple qui le supplantait. Placé hors du salut par son refus de croire au Christ, il devenait l'ennemi de l'Eglise à cause même de la foi chrétienne [...]. Le Père Benoit commente : « Menoud ne minimise pas le conflit et ne le réduit pas aux proportions d'un déplorable malentendu qu'il faudrait aujourd'hui dissiper ainsi que le fait une apologétique plus généreuse que bien fondée. En conservant à ce conflit ses dimensions tragiques, il ne cherche pas du tout à peser sur les Juifs, il souligne seulement cette distinction radicale si importante et parfois oubliée, entre l'Israël authentique des promesses que l'Eglise personnifie et continue, et le peuple juif contemporain de Jésus, qu'elle a du abandonner [et le judaïsme, encore aujourd'hui « ennemi de Dieu en ce qui concerne l'Evangile », Rom. 11, 28]. Avec cette sincérité exégétique et théologique, Menoud ne fait que mettre dans sa véritable lumière l'enjeu du douloureux conflit et rendre plus désirable, parce que perçue plus loyalement, la seule solution qu'il peut recevoir : le retour des juifs à la foi au Christ, Jésus Homme-Dieu, Notre-Seigneur. »

Le point central du contraste entre christianisme et judaïsme avait été déjà illustré ainsi par A. Charue (*La Sainte Bible*) Pirot-Clamer, XII, Paris 1938, pp.553 sv.) dans le commentaire aux versets 22-23 de la première épître de Saint Jean, chap. 2 : « *Qui est le menteur, sinon celui qui nie que Jésus est le Christ? Celui là est l'Antéchrist, qui nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils n'a pas non plus le Père, celui qui confesse le Fils a aussi le Père[...]* ».

L'erreur christologique inclut donc, remarque Saint Jean, une erreur trinitaire : niant le Fils, ils [les Juifs] nient le Père. C'est aussi une doctrine claire du IV^{ème} évangile que le Père n'est connu que dans la manifestation du Fils et que notre attitude vis-à-vis du Fils ne peut se

dissocier de notre attitude vis-à-vis du Père (Jean 1, 18; 5, 23; 10, 30; 14, 6-8; Mtt. 15,27 et Luc 10,22, le fameux « loghion » : « *Toutes choses m'ont été données par mon Père, et personne ne sait qui est le Fils, si ce n'est le Père, et qui est le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils veut le révéler.* »

Ainsi, l'hérétique qui nie le Fils n'a-t-il aucune communion avec le Père, quoiqu'il prétende. Celui qui possède le Père, et qui est en véritable communion avec Lui, c'est uniquement le fidèle qui confesse le Fils. »

Saint Paul affirme la même chose au sujet des Juifs persécuteurs des chrétiens, ils « *n'ont pas la connaissance de Dieu, et... n'obéissent pas à l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus* ». (2. Thess. 1, 5-8).

Un devoir de vérité

Aux pages 22 et sv. du livre de Mgr Spadafora on fait allusion au traité que fait de ce « *problème redoutable* » une juive convertie, Madame D. Judant (*Le deux Israël. Essai sur le mystère du salut d'Israël selon l'économie des Deux Testaments* ed. du Cerf, Paris 1960, pp. 249; cf. la recension du père Pierre Benoit, dans *Revue Biblique* 68 (1961) 458-462) :

« *En refusant Jésus, Israël s'est divisé en deux, la partie qui a accepté le Christ est devenue l'Eglise, le véritable Israël, accomplissement de l'Ancien Testament.* »

L'autre partie qui a refusé le Christ, avec un péché « collectif, est l'Israël infidèle qui a perdu son élection, ses privilèges ; en tant que groupe il est en dehors du salut, en tant que groupe cela s'entend, parce que l'on ignore la responsabilité de chaque âme en particulier. »

L'observation suivante de Madame Judant est pertinente et vraiment nécessaire pour dissiper la confusion actuelle : « **La charité est inséparable de la vérité, et nous chrétiens, nous avons un devoir de vérité à remplir** » (p. 152).

Remplir ce devoir de vérité dans la charité -écrit Mgr Spadafora- revient à une saine exégèse, exempte de tout accent polémique. C'est ce qu'il s'est proposé de faire et qu'il a fait avec un examen minutieux, soigné et érudit dans les 127 pages de son livre.

La thèse de l'innocence

Malheureusement pendant le Concile, le Cardinal Bea S.J. a manqué à ce devoir de vérité envers les juifs. C'est lui, en fait, qui, par tous les moyens a imposé (c'est le terme juste) aux Pères conciliaires sa thèse, tirée, sans aucun critère, du livre bien connu du juif Jules Isaac *Jésus et Israël*. Et pourtant, depuis déjà 1949, le père Pierre Benoit dans la *Revue Biblique* (56 [1949] 610-613) avait démontré l'impossibilité de soutenir les thèses d'Isaac en les réfutant point par point. D'après Isaac « *Israël n'a pas rejeté Jésus ; Jésus n'a pas réprouvé Israël ; l'idée d'un "déicide" qu'aurait commis la masse du peuple juif et qui l'aurait voué*

au châtime d'une vie errante parmi les peuples, cette idée est un mythe inventé par la théologie chrétienne et qui n'est pas conforme à la réalité de l'histoire; malheureusement, il est à l'origine d'un antisémitisme séculaire et il serait grand temps que l'Eglise réprimât sérieusement ces affirmations qui ont entraîné et entraînent les persécutions de tant de juifs innocents. » Isaac développait sa thèse de fond en 21 propositions. Le Père Benoit répondait comme suit aux plus significatives :

Les premières propositions enfonce des portes ouvertes, tous sont d'accord : Jésus est né juif, d'une mère juive. La neuvième proposition affirmait que Jésus n'avait jamais songé à abroger la loi mosaïque : « Par sa Croix - répondait le père Benoit - il a supprimé la Loi, comme l'enseigne magnifiquement Saint Paul, et quand l'Eglise primitive a réalisé peu à peu la nécessité de cet affranchissement pour son influence universelle, cela a été sous l'action du Saint Esprit, qui n'est autre que l'Esprit de Jésus : que M. Isaac veuille bien accepter cette vue "théologique" essentielle à la foi chrétienne. »

Et encore : ce n'est pas, pour Isaac, la « masse du peuple juif » qui a rejeté Jésus, pour la bonne raison que la majorité de ce peuple se trouvait hors de Palestine, et que, de ceux-là même qui vivaient en Terre Sainte, la plupart n'ont sans doute entendu parler de Jésus que d'une façon indirecte et fort vague. Ce sont surtout les chefs, les membres du Sanhédrin, qui ont voulu la mort de Jésus en dépit de la sympathie qu'avaient pour lui les foules.

Mais ces chefs -demandait Benoit- ne représentaient-ils pas Israël ? Cela M. Isaac le nie. A tort. « Ils détenaient en fait l'autorité spirituelle d'Israël (Mtt. 23,2). La fable - si fable il y a - continuait avec force Benoit, n'est-elle pas dans cette histoire qu'on veut nous faire croire, d'un peuple juif conquis et enthousiasmé par Jésus, mais dépouillé malgré lui de ce Prophète par une clique de politicards et de faux dévôts, agissant sans mandats et contre ses intentions ? S'il en fut ainsi, comment expliquer que le peuple juif, une fois passé le premier moment de surprise, ne se soit pas rallié à ce cher Prophète qui avait maintenant l'auréole du martyr ? Comment expliquer qu'il ait bel et bien ratifié la sentence de ses chefs en opposant partout, et cette fois par la masse de ses membres, en Palestine et dans la Diaspora, cette résistance farouche à l'Eglise naissante qui poursuivait, dans les disciples de Jésus, l'œuvre de persécution à mort ? »

Une autre raison adoptée par Isaac, pour laquelle le peuple juif n'a pas pu rejeter le Messie Jésus et commettre un « Dénégation », c'est qu'il n'a pas vu en lui le Messie, et encore moins le Fils de Dieu.

Il le soutient contre tous les plus influents exégètes catholiques et protestants, se servant des évangiles synoptiques « ad usum Delphini » et niant toute valeur à l'Evangile de Saint Jean : « écrits partiaux et tendancieux » ; ainsi nos saints Evangiles sont maltraités par le juif Isaac,

a qui font écho, comme des perroquets, les nouvelles classes de l'exégèse « catholique » sorties de l'Institut Biblique Pontifical.

Tout en se limitant aux Evangiles Synoptiques, le Père Benoit concluait ainsi : « Ce que personne ne peut ignorer, c'est que Jésus se dit envoyé de Dieu, qu'il le prouve par ses œuvres... Cela, la foule juive qui l'a connu n'a pu l'ignorer, mais le voulant suivre quand elle en attendait un triomphe, elle l'a quitté quand elle a vu la Croix. Cela, les chefs juifs surtout ne l'ont pas ignoré, mais ils n'ont pas voulu d'un Maître nouveau et d'une voie nouvelle ouverte à tous, (qui rendraient caduques leur autorité et leurs traditions). Abandonné par la foule, rejeté par les chefs, Jésus a bien été repoussé par son peuple, le peuple juif, même si, ou plutôt parce que, ce peuple n'a pas voulu se renoncer pour croire en lui... »

Et il ressort bien des quatre Evangiles que, si les Romains ont ratifié et exécuté la sentence de mort de Jésus, c'est bien du côté des Juifs qu'elle est venue ».

Pour conclure, le Père Benoit souhaitait que les chrétiens répètent ces paroles de Jésus : « Père, pardonne leur, ils ne savent pas ce qu'ils font ». « Mais cette prière même - soulignait-il - maintient en toute justice que leurs pères ont "fait" quelque chose de mal et qu'ils ont besoin de "pardon". Ce pardon consistera pour eux à retrouver, par la miséricorde du Père, cette grâce du vrai Messie Jésus, qu'ils ont refusée quand elle leur était offerte. »

Contre les Saintes Ecritures

Contre les thèses innocentistes du juif Isaac, thèses que le Cardinal Bea a faites siennes et introduites dans la Déclaration conciliaire *Nostra Aetate*, il y a en fait les Saintes Ecritures, en particulier l'Evangile de Saint Jean. Il suffit de rappeler ici les paroles de Jésus : « Si je n'étais pas venu et que je ne leur eusse point parlé, ils seraient sans péché, mais maintenant leur péché est sans excuse... Si je n'avais pas fait au milieu d'eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seraient sans péché, mais maintenant ils ont vu et ils me haïssent, moi et mon Père (Jn. 15, 22-24). Saint Paul affirme la même chose dans son épître aux Romains (chap. 10, 18-21) et Saint Pierre dans ses discours aux Juifs, après la Pentecôte : « Vous l'avez attaché à la croix et mis à mort » (Actes des Apôtres 2, 23-36) et toujours aux Juifs, (et ce sont, si vous faites attention, ceux qui sont venus à Jérusalem pour la solennité de la Pâque de tous les coins de l'Empire Romain) : « Vous avez fait mourir l'Auteur de la vie » (ib. 3,15) et au Sanhédrin : « Jésus, que vous avez fait mourir en le pendant au bois »... (ib. 5,30) et Saint Etienne toujours au Sanhédrin « ...et vous, aujourd'hui vous l'avez [le Juste] trahi et mis à mort ». (ib. 7,52).

Voir encore Saint Paul Actes 13,27 et dans la première épître aux thessaloniens 2,15 sv. « ces juifs qui ont fait mourir le Seigneur Jésus et les prophètes... ».

Incroyablement, le cardinal Béa au contraire, nie la responsabilité collective du peuple juif. En conflit ouvert avec les textes du Nouveau Testament (cf. la parabole des vignerons homicides Mtt. 21, 33-46 ; la lamentation de Jésus sur Jérusalem Luc, 19, 43 sv.; l'annonce du châtime pour Jérusalem Mtt. 23, 31-36), il restreint et limite toute responsabilité aux chefs et à quelques habitants de Jérusalem ; il en arrive même à nier le principe de la responsabilité collective. Et pourtant un tel principe est en vigueur et domine dans tout l'Ancien Testament « pour qui le peuple entier répond devant Dieu des péchés de ses représentants », ainsi que Son Exc. Mgr L.M. Carli l'a bien synthétisé dans son excellente réfutation d'un article du cardinal Bea sur ce sujet. Mgr Carli citait l'étude, présentée en thèse de doctorat par Francesco Spadafora sous la direction de ses professeurs, ce même A. Bea et Alberto Vaccari : *Collettivismo e individualismo nel Vecchio Testamento* (Revigo 1953, pp. XXIV-398) et le commentaire du même auteur à *Ezechiele* (ed Marietti 1951, IIème édition, pp. 10 sv.; 152 sv.)

Comme il a été dit de façon très juste et très raisonnable, il faut seulement s'en tenir aux textes des *Evangiles*, des *Actes des Apôtres*, des *Epîtres de Saint Paul*, sans affirmations arbitraires, qui sont en net contraste avec ces écrits d'inspiration divine. Une *Déclaration* conciliaire manifestement en contradiction avec eux ne peut avoir aucune valeur.

Une accusation sans fondement

Quant à l'accusation d'antisémitisme adressée à l'Eglise catholique et que même Mgr Nonis considère comme juste dans son article cité au début de cette étude, elle n'a aucun fondement. L'Eglise n'a jamais séparé la vérité de la charité (et vice versa). Il suffit de rappeler ici le précepte de la charité surnaturelle et universelle « Que votre douceur soit connue de tous les hommes » (Phil. 4,5). C'est le mandat unique de Notre-Seigneur Jésus, répété avec insistance et inculqué par ses Apôtres, et tout particulièrement par Saint Paul qui, dans le chapitre 13 de la première épître aux Corinthiens, le célèbre dans une des plus belles pages de ses écrits. Pendant toute son activité apostolique il nous a donné, par la pratique, l'exemple de la charité et du zèle qui doivent nous animer dans nos rapports avec les non-chrétiens, et en premier lieu avec les juifs. Il suffit de lire le début du chapitre 9 de l'épître aux Romains : avant de donner la solution au grave problème de l'incrédulité des Juifs, qui rejettent l'Evangile, Saint Paul « exprime avant tout la tristesse qu'il éprouve à cause de l'incrédulité de son peuple, et souhaiterait être maudit ("anathème") ou séparé du Christ pour le sauver. » (A. Vaccari). Ce qui pourtant n'empêche pas Saint Paul d'écrire que les hébreux sont « odieux à Dieu en raison de l'Evangile » (Rm. 11,28) : la charité -la vraie- ne s'exerce jamais au détriment de la vérité.

Barnabé

SEMPER INFIDELES

Nous recevons la copie en français d'une lettre du **Cardinal Agostino Mayer O.S.B.** datée du 11 janvier 1990 (Commission Pontificale « Ecclesia Dei » prot. 1224/89). Voici le passage qui concerne la communion dans la main.

« Monsieur,

Votre lettre du 8 décembre dernier a retenu mon attention, et je compatissais au désarroi que vous éprouvez à l'heure actuelle devant certaines expressions liturgiques qui ne vous paraissent pas conformes aux dispositions prévues par le Magistère de l'Eglise.

Il faut certes déplorer les abus qui se sont manifestés en divers lieux ; cependant, il convient de porter sur un sujet si important, un jugement objectif qui tienne compte de l'échelle des valeurs...

C'est ainsi que la manière de recevoir la communion, sur la langue ou dans la main, est une modalité qui a varié avec les époques et qui ne s'oppose nullement au respect dû Saint-Sacrement. [...]

Nous observons :

1) la modalité de recevoir la communion a sans aucun doute varié dans le temps mais elle n'a pas changé, comme semble le supposer le cardinal Mayer au point qu'elle soit passée dans les différentes époques de façon indifférente de la communion dans la main à la communion sur la langue et vice-versa. Le changement a été partout à sens unique : de la communion dans la main, on est passé à la communion sur la langue ; cela a été en outre un changement partout irréversible, attesté comme une discipline universelle de l'Eglise vers la communion dans la bouche, comme une pratique plus sûre, plus digne, plus convenable avec la doctrine catholique sur l'Eucharistie et le Sacerdoce. Aujourd'hui seulement, dans une époque d'erreurs et d'indiscipline, on a voulu amorcer le proces-

sus inverse, en revenant de la communion dans la bouche à la communion dans la main, ou encore du meilleur au pire, comme tend à le démontrer la multiplication des profanations et des sacrilèges de toutes sortes, dénoncés de partout et en vain à l'autorité. Or, jusqu'à preuve du contraire, le retour du meilleur au pire ne s'appelle pas changement mais régression, et la régression dans la discipline eucharistique qui, dans ce cas, comporte la multiplication de profanations certaines (disséminations des « fragments ») et de sacrilèges probables (soustraction de l'Eucharistie pour des « messes » noires, etc). Et l'on ne saurait justifier cette régression seulement par les mots « ne s'oppose nullement au respect dû au Saint-Sacrement ». Après cela il est vraiment incompréhensible de savoir à quelle « échelle des valeurs » entend se référer le cardinal Mayer. A moins qu'il n'ait sa propre « échelle des valeurs », dans laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint Sacrement n'a pas, comme il en a le droit, la première place.

2) « Il faut certes déplorer les abus qui se sont manifestés en divers lieux » concède le cardinal Mayer. Il semble lui échapper, cependant, que les abus peuvent être commis non seulement en bas mais aussi en haut, et que les abus qui aujourd'hui se commettent en bas, sont la répercussion des abus d'autorité qui, depuis des années, se commettent en haut.

S'il est vrai, en fait, que toute loi ou discipline non établie par le législateur parfait, mais par des législateurs humains imparfaits et perfectibles, peut-être changée, il est tout aussi vrai :

a) que le changement doit être justifié par une évidente utilité parce que « une loi humaine est changée à juste titre dans la mesure où son changement profite au bien public » (S.Th. I II, q.97 a.2)

b) que cette utilité doit être suffisante pour compenser le dommage que le changement comporte parce que la loi tire sa force et son efficacité aussi de l'habitude « La seule modification de la loi constitue, par elle-même, une sorte de préjudice à l'intérêt général » (ib). C'est pourquoi le Docteur Angélique avertit que « la loi humaine ne doit jamais être changée, à moins que la compensation apportée d'un côté au bien commun, équivalle au tort qui lui est porté par ailleurs. Ce cas se présente quand une utilité très grande et absolument évidente résulte d'un statut nouveau, ou encore quand il y a une nécessité extrême résultant de ce que la loi usuelle contient une inéquité manifeste, ou que son observation est très nuisible » (ib.)

Aujourd'hui, au contraire, le peuple chrétien est déconcerté et désorienté par une ronde de changements continus dans les lois et dans la discipline ecclésiastiques, et ce qui est pire, ces changements, non seulement ne sont justifiés par aucune utilité, pas même minime ou cachée, ni par aucune nécessité, pas même importante, mais substituent aux bonnes lois en vigueur des innovations manifestement iniques ou très nuisibles, en antithèse avec la gloire de Dieu et le bien des âmes. Et ceci de la part de la hiérarchie n'est pas user mais abuser de l'autorité.

c) Déplorer les abus, enfin, est normal pour un simple fidèle mais c'est trop peu pour qui a la responsabilité de gouverner dans l'Eglise. Le cardinal Mayer a été Préfet de la Congrégation pour le culte divin et les sacrements, et est actuellement président de la Commission Pontificale « Ecclesia Dei », qui devrait protéger les exigences des « traditionalistes » ou catholiques à la « sensibilité classique » (selon la définition du cardinal Ratzinger). Mais, en tant que Préfet de la Congrégation pour le culte divin et les sacrements, il a laissé se répandre les abus liturgiques qu'il dit aujourd'hui déplorer et en tant que président de la Commission Pontificale « Ecclesia Dei », il fait même pire : en défendant la communion dans la main, il défend les sacrilèges et les profanations auxquels donne inévitablement lieu cette innovation.

AIDEZ-NOUS A DIFFUSER LE « COURRIER DE ROME » ET SES « PUBLICATIONS »

En cette fin d'année, nous nous tournons à nouveau vers nos lecteurs pour leur demander de nous aider à accroître la diffusion de notre périodique et de nos « publications ». C'est la période des cadeaux de Noël et du Nouvel An. Quel meilleur cadeau pouvez-vous faire à vos parents et relations qu'un abonnement à un périodique qui leur rappellera tous les mois la vraie doctrine traditionnelle de l'Eglise, un périodique qui démasque les erreurs modernistes qui nous envahissent en ces temps d'apostasie et qui dénonce les infidélités et les trahisons de nombreux ministres de l'Eglise catholique ?

Nous rappelons les principales formules d'abonnement qui nous pouvons proposer :

- France : abonnement ordinaire (100 F), Soutien (220 F et +), ecclésiastique (60 F)

- Etranger : abonnement ordinaire (120 F), Soutien (240 F et +), ecclésiastique (75 F)

- abonnement groupé. Tarif de base : — 20 % (pour 2 à 4 ex)

— 40 % (pour 5 à 9 ex)
— 50 % (pour 10 ex et +)

Ces abonnements groupés sont particulièrement intéressants pour des ventes à la sortie des lieux de culte traditionnel : abonnement à prendre avec l'accord du desservant du lieu de culte. A noter qu'un abonnement pour 10 numéros (coût 500 F) est remboursé par la vente de 3 numéros seulement chaque mois.

Possibilité pour les « abonnements cadeaux » que les relances pour réabonnement soient adressées à l'« abonné » et non à l'abonné (à préciser à l'abonnement).

Nous vous rappelons aussi les trois brochures que nous avons publiées et qui peuvent faire des cadeaux appréciés :

- La « Tradition excommuniée » - Prix : 60 F

- L'Oecuménisme Prix : 60 F

- Le message de Padre Pio, par Katharina Tangari - Prix 70 F

Merci pour votre soutien.

Rédacteur : Abbé E. de Taveau,
Via Madonna degli Angeli 14

00049 VELLETRI

Rome

Directeur : B. de Roquefeuil

IOTA UNUM

Etude des variations de l'Eglise Catholique au XX^{ème} siècle. Romano Amerio

Cette « étude sur les variations de l'Eglise au XX^{ème} siècle » constitue un véritable livre blanc sur la crise de l'Eglise comme le montrent bien les quelques titres de chapitre ci-après, extraits d'une table des matières qui en comporte 41 :

La préparation du Concile - Le déroulement du Concile - L'après-concile - La crise du sacerdoce - l'Eglise et la jeunesse - L'Eglise et la femme - La démocratie dans l'Eglise

- La théologie et la philosophie de l'après-concile - l'Oecuménisme - La réforme liturgique...

672 pages - 140 x 225 - FF. 210.-
NOUVELLES EDITIONS LATINES

aux fidèles de Corinthe: "Je dis que ce que les païens offrent en sacrifice, ils l'offrent à des démons et non à Dieu" (I COR X 20). Mais que dire alors de David, lorsque, sous l'inspiration divine, il s'écriait "Annunciate inter gentes quoniam omnes dii gentium daemonia" (Ps 95) Annoncez à tous les peuples que tous leurs dieux sont des démons!

Mais le dieu des Juifs, nous dira-t-on? Le dieu qu'adore Israël est bien pourtant le vrai Dieu qui s'est révélé aux patriarches et aux Prophètes avant l'Incarnation! Cela est vrai, et le peuple juif peut à juste titre être fier de son élection divine, lui qui a été choisi, tiré d'Abraham, séparé et formé par Dieu lui-même sous le régime de la loi donnée à Moïse! Mais quel était la raison d'être de ce choix et de la loi donnée par Dieu à son peuple, sinon de le préparer à donner au monde la Vierge Marie pour qu'Elle enfante le Messie? Et du jour où est né le Messie, cesse la mission du peuple hébreu qui redevient un peuple parmi d'autres, nanti toutefois de cette éminente noblesse d'avoir produit la chair prise par le Fils de Dieu! Et du jour où le sang de la Croix réconcilie les hommes avec Dieu, la loi de Moïse est caduque! Elle n'est pas abolie mais parachevée, transfigurée et couronnée par les perles de sang découlant du Calvaire! Le judaïsme était l'instrument du salut jusqu'à l'Incarnation, parce qu'Abraham, Isaac et Jacob, parce que Moïse et tous les prophètes ont cru, espéré et adoré par anticipation le Messie à venir! C'est la foi aux promesses d'un Rédempteur qui donnait à la loi mosaïque sa portée salutaire! Mais du jour où le Rédempteur est venu, refuser de le reconnaître et de l'adorer, c'est insulter à Dieu, c'est ne même plus adorer le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob! C'est refuser le sommet de la Révélation que Dieu nous fait de lui-même, c'est ne plus adhérer au Dieu révélé, c'est ne plus avoir la foi en Dieu, c'est faire l'oeuvre de l'Antéchrist! Le judaïsme est mort en enfantant l'Eglise Catholique, nul ne peut se dire à la fois juif de religion et Catholique, ceci est un blasphème! Le Judaïsme était la religion révélée jusqu'au Calvaire! Aujourd'hui, s'il survit, c'est en adorant un dieu qui ne s'est pas incarné, un dieu qui n'est pas le vrai Dieu! Sa survie est l'oeuvre de Satan qui a la haine de Jésus-Christ, de la Croix et de la Messe, qui lui imposent la pire des défaites!

Pauvre peuple hébreu qui refuse la vérité, la vie et la voie du salut pour préserver son élection et sa différence! "Nous ne voulons pas qu'Il règne sur nous!" Pauvres israélites pour lesquels résonnent encore ces paroles lancées par Jésus-Christ aux pharisiens refusant sa divinité: "Vous avez le diable pour Père" (JN VIII, 44) Nous dira-t-on aussi que Jésus manquait de Charité?

Toutes religion qui n'honore pas un Dieu en trois personnes, un Dieu incarné et mort en Croix, est religion du diable! Toute religion qui refuse Notre-Seigneur hait Dieu du même coup, "celui qui me hait, hait aussi le Père!" (JN XV, 23)

Mettre ces religions sur le même pied que la religion révélée en Notre-Seigneur, sous prétexte qu'elles comportent une part de beauté ou de vérité, sous laquelle Satan dissimule sa haine de Dieu et son mensonge pour mieux détourner les hommes du Sauveur, est faire l'oeuvre de Satan!

Les baptisés, qui ont eu la grâce d'être admis dès leur enfance à la connaissance du vrai Dieu, les baptisés animés de la charité vivante et agissante de Dieu, ont bien au contraire le devoir de répandre la Vérité, qui n'est ni leur propriété, ni le fait de leurs mérites personnels, mais dont ils sont dépositaires par une grâce divine! Ils ont pour mission, s'ils aiment ce Dieu qui les a bénis, de tout faire pour amener les âmes à confesser, à aimer, à adorer le Messie tant attendu! Qu'ils veillent d'abord à ne pas s'enfermer dans l'orgueil d'un privilège gratuit, à rester humbles et reconnaissants, à rester ouverts et fraternels! S'il nous faut condamner, dénoncer et lutter contre l'erreur, apprenons à être plus patients et plus pressés auprès de ses victimes! Sachons les aborder, les accueillir sans hargne, sans mépris, mais au contraire avec un grand désir de les guider vers Bethléem! Sachons par nos sourires peupler le ciel, cessons de peupler l'enfer par nos mépris et notre orgueil! Et puis, prêchons Notre-Seigneur et prêchons la paix et la joie du Calvaire, prêchons les béatitudes et le bonheur supérieur où nous conduit la Croix. Donnons aux hommes à temps et à contretemps cette Vérité pour laquelle ils sont faits et qu'ils cherchent sans le savoir!

Prêchons par la parole si nous en avons le don et la grâce!

Prêchons par notre vie! Si nous étions vraiment chrétiens, attachés à Jésus-Christ et à la Croix, nous serions contagieux! Car nous serions tellement imprégnés de la mentalité de Dieu, tellement transfigurés par sa charité que toute notre vie en serait transformée! Notre vie doit prouver aux hommes que la religion à laquelle nous adhérons est la seule et la vraie! Notre vie doit être plus sainte et plus vertueuse que celle des non-baptisés! Nous n'avons pas le droit de nous laisser vaincre en vertu par ceux qui refusent la Vérité et la Croix! Nous serions des traîtres à notre baptême et à la charité de Dieu qui attend notre effort pour se répandre au coeur de tous les hommes!

Telle est la mission de l'Eglise et des baptisés: crier au monde en folie et aux âmes en détresse qu'il n'y a qu'une solution, qu'une voie au bonheur: l'enfant de la crèche qui chaque jour verse son sang pour nous au Calvaire continué de notre Messe! C'est contre Jésus, la croix et la Messe que Satan porte tous ses efforts de haine! Toutes les grandes hérésies qui ont mis en péril l'Eglise ont porté sur la Personne de Jésus, sur la Messe la grâce et les sacrements car Satan sait que le jour où le prêtre sera un salarié parmi d'autres, ce jour-là la Croix aura disparu du coeur des hommes, la grâce sera tarie, il aura triomphé!

Daigne Marie Immaculée bénir l'année nouvelle et l'Avent qui s'ouvre aujourd'hui, afin qu'il soit un pas de plus vers le triomphe de son Coeur Immaculé! Puisse-t-Elle ouvrir les coeurs des peuples à reconnaître ou à retrouver leur Sauveur! Puisse-t-elle guider l'Eglise dans la fidélité à sa mission et à son époux, et la préserver de trahir jamais sa mission de prêcher l'Evangile à toutes les nations qui l'attendent, en répétant sans cesse aux hommes ce cri d'amour de la Vérité Incarnée:

"Tout homme qui me confessa devant les hommes, je le confesserai moi aussi devant mon Père qui est dans les Cieux. Mais celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai moi aussi devant mon Père qui est dans les Cieux" (MT X, 32-33).

La conscience du juge Rouiller

Il convient que nous parlions encore de ce Tribunal fédéral pour lequel notre respect a bien diminué. Ceux que nous voulions croire les plus sages ne rendent plus la justice, mais ils gouvernent avec leurs passions et nous imposent désormais leur subjectivité majoritaire.

J'ai appris que le juge Rouiller cherchait avec ses avocats le moyen de me faire un procès. Me voilà contraint à mesurer mes propos pour ne pas encourir les rigueurs du droit. Mais comment s'assurer de ne pas être condamnable quand un juge qui se targue de sa culture chrétienne trouve offensant le crucifix et, nécessairement, celui qui s'est laissé suspendre à l'arbre de la croix? Si notre Rédempteur, mort pour nous d'un amour infini, peut être considéré comme un danger dans l'éducation et comme une offense à la conscience individuelle, comment le moindre de mes propos ne pourrait-il pas le devenir?

Mais ne nous laissons pas intimider.

Le jugement de Lausanne, disons-le d'emblée doit être considéré comme abusif parce qu'il interfère outrageusement dans le domaine cantonal. L'école relève de la compétence des Etats confédérés et il est heureux que le Grand Conseil de Fribourg ait, officiellement, rejeté cet arrêt.

Tenant à se justifier, avant même que n'en paraissent les considérants, le juge Rouiller s'est retranché derrière sa conscience, ultime référence du juge.

Nous ne saurions douter qu'il ait jugé selon sa conscience. Et qui pourrait à ce sujet faire la moindre réserve? Car qui connaît la conscience des juges, sinon Celui-là justement qui en subit l'arrêt.

C'est donc la conscience du juge Rouiller que nous envisageons ici et dont nous déplorons les errances. Nous disons qu'il s'illusionne, qu'il se trompe, qu'il offense son Créateur en osant, au sommet d'une carrière judiciaire qu'il prépara dans une ambiance chrétienne, décréter que le crucifix pourrait avoir des conséquen-

ces «graves sur l'évolution spirituelle des adolescents». (NF 16.11.90)

Que des incroyants trouvent les crudifix inutiles, risibles, aliénants, c'est leur affaire; ils vivent au risque de leur liberté. Qu'ils ressentent une sorte de pitié méprisante pour les catholiques qui aiment cette image et qu'ils s'essaient à les en détourner, ce qui serait encore dans la logique de leur conviction.

Mais qu'ils prétendent en être offensés et qu'ils trouvent des juges pour estimer que les adolescents en risquent une perturbation, pêche contre la logique.

Ou bien le Christ est mort sur la croix pour nous sauver et nous lui devons reconnaissance, respect et amour; le crucifix devient alors le support matériel de ce culte; encore que nous ne voulions pas l'imposer à des chrétiens qui croient pouvoir s'en passer. Ou bien cela est mensonge et tout est illusion.

Dans le premier cas, il est objectivement blasphématoire de prétendre l'image du Rédempteur offensante; et dans le second cas, il est gravement intolérant d'en priver ceux qui y croient, ceux dont la conscience requiert cette présence.

Après deux millénaires de foi chrétienne, contre une culture qui en dérive, contre une majorité qui l'honore, la conscience d'un juge fédéral s'autorise à dire que tout le monde s'était trompé et que, contre eux tous, il rend la justice!

Nous contestons fondamentalement que puissent être qualifiés par la négative les effets du crucifix sur qui que ce soit. C'est pour avoir estimé le crucifix dangereux pour l'évolution spirituelle des adolescents que nous déplorons qu'il y ait tant de subjectivité étrangère à la foi catholique dans la conscience du juge Rouiller.

Puisse-t-il se souvenir, avant qu'il soit trop tard, que c'est l'éclat de la croix triomphante qui annoncera, au jour du Jugement, la venue du vrai et seul Juge, duquel, lui comme nous, recevra son arrêt...

RENÉ BERTHOD

(Extrait de la Gazette de Martigny du 22.11.90)

L'EUCCHARISTIE 14 (suite)

L'INHABITATION SPIRITUELLE MUTUELLE

Le précepte de la charité fraternelle

Le précepte de la charité fraternelle est si cher au Sacré-Coeur qu'Il en fit l'objet de ses derniers exemples, son commandement propre et l'un des principaux thèmes de sa dernière prière.

Au Cénacle, parce qu'Il est venu sur la terre par amour et pour servir de victime d'expiation et de propitiation. Il lave les pieds à ses apôtres, parmi lesquels se trouve encore le traître Judas. Alors qu'on le cloue à la croix Il demande le pardon de ses bourreaux à son Père.

C'est encore au Cénacle, mais seulement après le départ de Judas, que le Sauveur donne à ses apôtres fidèles le commandement de la parfaite charité fraternelle.

Certes, déjà sous l'Ancien Testament, Dieu avait ordonné le précepte de la charité mutuelle. Par exemple, dans le Lévitique, Dieu dit : " Vous aimerez votre prochain comme vous-même " (XIX,18) et dans l'Ecclésiastique, nous lisons ces belles paroles : " Trois choses (qui) sont approuvées de Dieu : l'union des frères, l'amour mutuel des proches, la bonne entente entre le mari et sa femme " (XXV,1,2,). Mais, alors le précepte n'avait pas eu ni la force ni l'ampleur que lui donne au Cénacle Notre-Seigneur. Il n'avait pas eu non plus son expression la plus haute, celle que lui donne Notre-Seigneur.

Le Sauveur, en effet, est allé jusqu'à ordonner à ses disciples de

s'aimer les uns les autres comme Il les a aimés lui-même. (Cf. St. Jean XIII, 34). Il donne son amour pour les hommes comme modèle de celui que les fidèles doivent avoir entre eux.

Et, sur le chemin de Gethsémani, Il n'hésita pas à affirmer, avec solennité, que ce commandement était le sien : " Ceci, dit-il à ses disciples, est mon commandement : que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés (St Jean XV, 12).

Enfin dans sa dernière prière, Il s'adressa à son Père pour ses apôtres et les membres futurs de son Eglise, " afin que tous soient un (par la charité fraternelle) comme le Père est en Lui et Lui dans le Père " (Cf. St.Jean XVII, 21).

Jean-Paul ANDRE (à suivre)

Abonnements

Minimum : Fr. 5.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus

**N'oubliez pas de renouveler
votre abonnement pour 1991,
Abonnez vos amis.**